

Conseil Municipal du 27 juin 2022

à 18h00

N°ordre 21
N° identifiant 2022-0117

Titre Budget Principal - Décision modificative n°1

Rapporteur(s) M. Robert ROCHAUD
Date de la convocation 20/06/2022

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance

PJ. Maquette

Membres en exercice 0
Quorum 18

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants Mandataires

Observations L'ordre de passage des délibérations est le suivant : le rendu-compte, de la n° 1 à la n° 19, de la n° 21 à la n° 32, la n° 68, de la n° 33 à la n° 62, de la n° 64 à la n° 67.
Les délibérations n° 20 et 63 sont retirées.

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources Direction Finances
------------------	--

La décision modificative n°1 prévoit, en recettes et en dépenses, une diminution des crédits d'investissement de 594 000 € et une augmentation des crédits de fonctionnement de 205 000 €.

- DÉPENSES

- le versement de deux subventions d'équipement dont les crédits étaient prévus en fonctionnement
 - un équipement informatique à destination du centre de santé des Trois Cités (5 000 €)
 - des travaux de remise aux normes pour les locaux des Restaurants du cœur (10 000 €)
- la poursuite des actions pour la végétalisation de la ville (140 000 €)
- deux Sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic) sont créées. La ville s'inscrit dans la prise de participation :
 - Scic Ceinture Verte (30 000 €)
 - Scic Atelier des vallées (10 000 €)
- le Projet alimentaire territorial (Pat) est réduit de 40 000 € au regard des besoins qui s'avèrent inférieurs aux crédits inscrits. Cette réfaction permet le financement des prises de participation aux Scic Ceinture Verte et Atelier des Vallées
- la salle du Conseil municipal, les Échevins doit être équipée en matériel audiovisuel (40 000 €)
- des travaux de grosse réparation sur un véhicule de collecte des encombrants (10 000 €)
- le plan d'action et d'organisation de la police municipale acté met en exergue un besoin d'équipement (50 000 €)
- la prise de participation dans le cadre de la création de la Société publique locale (SPL) dont la vocation sera d'accompagner la collectivité pour la mise en œuvre d'investissement (151 000 €)
- l'avancement des travaux d'aménagement du groupe scolaire Montmidi nécessite une reprogrammation à partir de 2024 (- 500 000 €)
- Une reprogrammation des travaux d'aménagement du site Bois de Saint Pierre, au regard des besoins en 2022 est prévue à partir de 2024 (- 500 000 €)

- RECETTES

- l'équilibre de la section d'investissement est réalisé par une réduction des inscriptions budgétaires des emprunts (- 594 000 €)

- en fonctionnement :

- DÉPENSES

- le contexte économique (inflation constatée depuis ce début d'année) à impacté fortement les tarifs des matières premières pour la restauration collective. Malgré une adaptation des menus pour faire face à certaines hausses, il est nécessaire d'inscrire des crédits complémentaires (220 000 €)
- des crédits inscrits pour les subventions de fonctionnement sont réduits afin de financer les subventions d'équipement (cf. ci-dessus) (- 15 000 €)

- RECETTES

- les éléments de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) notifiés (post-préparation budgétaire 2022) permettent d'ajuster les crédits pour la Dotation forfaitaire (DF) (+ 65 000 €), la Dotation de solidarité urbaine (DSU) (+ 157 000 €), et la Dotation nationale de péréquation (DNP) (- 17 000 €)

Le projet de décision modificative n° 1, qui vous est présenté, comporte les inscriptions nouvelles suivantes :

INVESTISSEMENT

CHAPITRES	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
16	Emprunts et dettes assimilées		- 594 000,00 €
26	Participations	191 000,00 €	
1004	Groupe scolaire Montmidi	- 500 000,00 €	
2000	Végétalisation de la ville	140 000,00 €	
2001	Bois de Saint Pierre "réhabilitation"	- 500 000,00 €	
3000	Administration générale	60 000,00 €	
3101	Site hôtel de ville/puygarreau	40 000,00 €	
3300	Soutien aux associations	15 000,00 €	
4402	Projet Alimentaire Territorial	- 40 000,00 €	
TOTAL		- 594 000,00 €	- 594 000,00 €

FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	220 000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	- 15 000,00 €	
74	Dotations et participations		205 000,00 €
TOTAL		205 000,00 €	205 000,00 €

Après examen de ce dossier il vous est proposé d'adopter la Décision modificative n° 1 présentée ci-dessus.

POUR	0		Pour la Maire,
CONTRE	0		
Abstention	0		
Ne prend pas part au vote	0		

RESULTAT DU VOTE

Affichée le	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	7.1
Nomenclature Préfecture	Decisions budgetaires